



Pour l'Association « Bien Vivre à La Rochette »
le Président, Pierre LAURENT
po.laurent@gmail.com
06 22 89 38 60

à
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Objet : travaux concernant la chapelle de La Rochette.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Malgré les contraintes dues à un contexte délicat, l'Association « Bien vivre à La Rochette » a tenu sa 31ème Assemblée Générale le 12 août dernier. Le rapport moral a montré que les objectifs que nous nous étions fixés conjointement commencent à être atteints. En effet, chacun a pu constater que les travaux se sont poursuivis pour réhabiliter le bâtiment et le site de la chapelle.

La pose de cheneaux a considérablement limité l'humidité au pied des murs qu'ils protègent, et le drain d'évacuation réalisé canalise bien les eaux pluviales depuis le regard au pied du clocher.

Quant à l'aménagement d'un cheminement horizontal menant à la porte d'entrée, il facilite grandement l'accès à la chapelle.

Maintenant, les conditions de fonctionnalité du bâtiment sont effectives puisqu'un concert piano, haubois et chant a été donné par l'Association AVEC le 27 juillet dernier, permettant à la cinquantaine de spectateurs présents de découvrir ce lieu.

Certes cette chapelle n'est pas classée aux monuments historiques ni inscrite au patrimoine de l'UNESCO, mais c'est à l'évidence un patrimoine qui mérite d'être conservé tant pour l'aspect culturel que touristique qu'il représente.

Nous savons bien que la Municipalité a fait beaucoup d'efforts financiers, mais on ne peut s'arrêter si près du but. Nous savons l'intérêt des élus quant à l'entretien du patrimoine de la commune de Fontcouverte, devoir de mémoire par rapport à la vie sociale du passé que chacun se doit de sauvegarder et de respecter ; un patrimoine c'est un ensemble matériel et immatériel reçu sur lequel on agit, qui nous définit et que l'on transmet.

Certes l'important de la réhabilitation a déjà été fait, mais de l'avis de tous il faut maintenant finir ce chantier et réaliser ce qui a été prévu de longue date.

Si l'utilité des cheneaux est évidente notamment sur l'arrière du bâtiment et autour du clocher, il est tout aussi essentiel et indispensable d'en installer sur le dernier côté où l'eau continue de couler du toit vers le pied du mur et de la porte latérale de la chapelle.

Il serait aussi souhaitable et utile de finaliser le pourtour des murs où passe le drain soit par une couche de terre végétale engazonnée, soit par une couche de gros gravier.

Quant à la réfection du crépis bien dégradé de la façade d'entrée, elle permettra une sécurisation et donnera un bel aspect engageant au bâtiment.

En vous remerciant pour votre contribution à la « renaissance » de la chapelle de La Rochette, symbole fort de notre hameau, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

La Rochette le 4 octobre 2021
Pierre LAURENT
pour les membres du bureau